

CL DIRECTEUR
DU PERSONNEL MILITAIRE
DE L'ARMÉE DE TERRE.

LE GÉNÉRAL

MONTAUDO

N° 016K.

CERTIFICAT DE VALIDATION

DES SERVICES, CAMPAGNES ET BLESSURES

DES DÉPORTÉS ET INTERNÉS DE LA RÉSISTANCE.
DECISION MINISTÉRIELLE N° 033/DIR
DU 19.5.1953

Modèle 2.

Annexé à l'I. M. n° 1397
SEFAG/CAE EMP du 3-2-1950

RÉFÉRENCES :

Loi du 6 août 1948
(J. O. du 8 août 1948)
Décret du 25 mars 1949
(J. O. du 16 mars 1949).

NOM : FRENAIZIN Prénoms : André
 Né le 13.12.1925 à Saint Martin du Fresne (Ain)
 Bureau de recrutement : _____ Classe : _____ N° M^e de recrutement : _____
 Déporté ~~ou interné~~ de la Résistance (1). Carte n° 1.015.08504
 Interné du 15.7.1944 au 27.7.1944 Déporté du 28.7.1944 au 24.6.1945
 Déportation libérée le _____ Interné en Espagne le _____

N° 14.282

Le grade d'assimilation attribué à l'intéressé en vue de la liquidation de ses droits est celui de

SOLDAT DE 2^e CLASSEpour la période ~~de son internement et de sa déportation~~

SERVICE MILITAIRE ACTIF. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Est comptée comme service militaire actif dans la zone de combat et dans une unité combattante la période
du 15 Juillet 1944 au 24 Juin 1945Est comptée comme service militaire actif la période du ////////////////////
au ////////////////////

CAMPAGNE 1939-1945. (Article 8 de la loi du 6 août 1948.)

Déporté résistant ~~ou interné résistant~~ pensionné à 50 % (1).Interné ou déporté résistant du 15.7.1944 au 24.6.1945soit I an, II mois, 9 jours de campagne double.Interné résistant du //////////////////// au Affecté dans le décompte des campagnes
soit /// ans, /// mois, /// jours de campagne simple. d'une majoration d'un an de campagne
double, à partir du jour du décès.Blessures de guerre : **MORT POUR LA FRANCE**

Déporté résistant. - Assimilé à un blessé de guerre (articles 6 et 8 de la loi du 6 août 1948) :

Considéré comme blessé le ////////////////////

Déporté ou interné résistant blessé de guerre (blessures réelles) :

Blessé le ////, le ////, le ////, soit : /// blessures.

Destinataire : (2)

Mr Joanny FRENAIZIN
18 rue Laplanche
OYONNAX (Ain)

Ex.C: Recr. 8° RM - LYON -

Paris, le 29 Mai 1953Fait et par délégation :
Pour le Général, Directeur
P. O. Le Lt-Colonel CANONNE
Chef du 5^e Bureau(1) Rayer les mentions inutiles.
(2) Nom, prénoms et adresse complète.